









Paris le 5 juillet 2023

## Pour une décarbonation des matériels et engins de l'industrie de la construction

Les activités françaises de construction sont une filière d'excellence reconnue au niveau mondial, avec des leaders mondiaux sur toute la chaîne de la valeur (entreprises de construction, fabricants d'engins et de matériels, loueurs/distributeurs...). Cette filière emploie en France plus de 2 millions de collaborateurs, et pèse 14% du PIB de la France, soit 332 Md€.

Dans un contexte d'urgence climatique, la filière de la Construction est déjà engagée dans la décarbonation de ses activités, notamment à travers les matériaux (revalorisation des déchets de chantier, utilisation croissante de biomatériaux, ...).

Une autre étape essentielle doit maintenant se mettre en place : la décarbonation du parc des matériels et engins utilisés par les entreprises de la construction (90% fonctionnent au gasoil - GNR). Les 5 fédérations du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (DLR, EVOLIS, FFB, FNTP, SEIMAT) ont donc souhaité unir leurs efforts pour accompagner cette transition.

Une multitude de typologies d'engins et de matériels existent avec d'innombrables usages pour répondre à tous les besoins du secteur de la construction. Ils ont aussi en commun que **l'énergie doit impérativement leur être apportée sur les chantiers**, puisqu'ils ne sont pas routiers. <u>Cet enjeu logistique des énergies est majeur</u>.

Pour atteindre la neutralité carbone, il n'y a donc ni solution, ni technologie miracle. C'est d'ailleurs ce que démontre le rapport établi par le groupe de travail « GT5 Engins de Travaux Publics »¹ dans le cadre de la feuille de route décarbonation des véhicules lourds. Les cinq fédérations ont fortement contribué à ce groupe de travail et étudié les solutions et les obstacles à surmonter.

## Les deux actions prioritaires sont :

- 1. Lever le principal frein au développement des solutions avec des énergies non fossiles, dont électriques² sur certains matériels & engins compatibles, en aidant à l'acquisition ou à la transformation (rétrofit) de ces équipements, par une subvention directe à hauteur de 40% de l'investissement, ou suramortissement accessible à tous les acteurs, pour en compenser le surcoût à l'achat, au titre du PLF 2024
- Favoriser les Carburants Liquides Bas Carbone (HVO/XTL³) en les intégrant dans des proportions croissantes dans le gazole utilisé, en adaptant le corpus réglementaire pour tenir compte des spécificités des chantiers de construction (arrêté du 19 janvier 2016).

Bien entendu, les acteurs doivent continuer à travailler sur d'autres solutions, comme par exemple l'hydrogène ou l'électricité pour des puissances supérieures puisqu'il est indispensable de préparer l'avenir en restant en veille aux évolutions technologiques et de production des différentes énergies. Cependant, en raison des contraintes particulières des chantiers, ces solutions alternatives ne sont pas viables à horizon prévisible.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport rédigé sous l'égide des ministères de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires et Ministère de la Transition Energétique, au titre de l'article 301 de la loi Climat & Résilience

 $<sup>^{2}</sup>$  Engins/matériels sur batterie électrique ou à pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le HVO/XTL est un biocarburant de synthèse permettant de décarboner jusque 90 % en comparaison avec le diesel. Il peut être produit à partir de déchets comme d'huiles végétales.











DLR:

Florence DUPONT 06 89 43 24 56 f.dupont@dlr.fr

**EVOLIS** 

Nadia LOUBAR 01 47 17 62 98 <u>nloubar@evolis.org</u>

FFB-UMGO

Julien BEIDELER 01 40 69 51 59 <u>beidelerj@umgo.ffbatiment.fr</u>

**FNTP** 

Sophie CAHEN 01 44 13 31 26 <u>cahens@fntp.fr</u>

**SEIMAT** 

Pascal PETIT-JEAN 01 44 69 40 79 petit-jean@ficime.fr